

ORTHOPHONISTE (Banque de candidatures – Surcroîts) Services éducatifs – Écoles du territoire de la C.S. des Phares (secteur des jeunes)

L'emploi d'orthophoniste ou d'audiologiste comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage et d'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles de l'audition, du langage, de la parole ou de la voix ainsi que de détermination et de mise en œuvre d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie, dans le but de développer, de restaurer ou de maintenir les aptitudes de communication de l'élève en interaction avec son environnement et faciliter son cheminement scolaire.

QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

COMPÉTENCES REQUISES

- Bonne capacité à entrer en relation avec des milieux différents;
- Capacité à utiliser les technologies de l'information et de la communication;
- Bonne communication tant à l'oral qu'à l'écrit (rédaction de documents);
- Excellentes aptitudes pour le travail en équipe;
- Entregent, sens du service à la clientèle.

Note : La vérification des qualifications requises et/ou des compétences pourra être faite au moyen de tests et/ou d'une entrevue.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Selon la convention collective en vigueur pour le personnel professionnel;
- Le salaire varie, selon la scolarité et l'expérience, entre 46 114\$ et 82 585\$.

DÉBUT D'EMPLOI

- Dès que possible;
- Surcroîts disponibles dès maintenant.

Les personnes qualifiées et intéressées à poser leur candidature doivent le faire en ligne sur le site Internet de la Commission scolaire des Phares (www.csphares.qc.ca) par le biais du portail « Candidatures » dans l'onglet « Emplois » et en sélectionnant :

1. Catégorie d'emploi : « Professionnel »;
2. Emploi / champ / spécialité : « Ortho-Audio-Corr. ».

Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité en emploi et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

SEULES LES PERSONNES RETENUES POUR UNE ENTREVUE SERONT CONTACTÉES

Plan de classification :

http://cpn.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/CPNCF/11_Plan_class/professionnel/2017_02_07_Plan_Class_Prof_10_novembre_2015_FINAL.pdf